

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Accueil

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

Article 2 : Heures d'ouverture

La réception de l'hôtel est ouverte de 8h à 22h.

Article 3 : Occupation des chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Article 4 : Accès aux chambres

La location à la nuit cesse à 10h30, quelle que soit l'heure d'arrivée du client.

Article 5 : Gestion des clefs

La clef de la chambre est une clef standard que le client peut garder sur lui mais ne peut confier à une tierce personne. Il est conseillé de la remettre à la réception pour que celle-ci informe son personnel de la possibilité de faire le ménage, faute de quoi, celui-ci pourra ne pas être fait. Elle doit être restituée le jour du départ.

En cas de non restitution, l'hôtel facturera 60€ et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

Article 6 : Nuisances et respect des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 8 heures.

Pour le respect et le repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R; 1334-31 du code de la Santé publique). Le tapage nécessitant le remboursement des clients en ayant subi les désagréments sera débité sur la carte de crédit des tapageurs.

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos.

Il est interdit de circuler chaussé de chaussures de ski dans les étages et les escaliers.

Article 7 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

Les animaux sont acceptés moyennant un montant de 15€ par jour et par animal dans l'établissement. Ils sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est formellement interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage ou nuisance causé volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par son animal.

Article 8 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à une facturation supplémentaire de 90€.

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Il est strictement interdit de manger, de ramener nourritures et boissons dans les chambres.

Article 9 : Entretien des coins cuisine en appartement ou studio

Il est à la charge du client d'entretenir le coin cuisine mis à disposition. Un forfait d'entretien pourra être facturé 40€ le jour du départ si nécessaire. Tout objet perdu ou détérioré doit être signalé à la réception durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé.

Article 10 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ÉTABLISSEMENT ET SANS AUCUNES INDEMNITÉS.